



La société d'huissiers ne veut pas représenter mon chèque .

Par **mykeul59**, le **21/05/2010** à **15:34**

Bonjour,

j'ai un petit probleme au niveau d'un chèque qui n'a pas pu etre payé .

En effet , j'étais à la Caisse d'épargne , mon compte présentait un solde débiteur de 185,41 € , comme je ne pouvais pas leur régler cette somme ils ont décidé de cloturer mon compte et de faire appel à une société civile professionnelle d'huissiers pour récupérer cette somme , donc je la dois à cette société.

Ma concubine a commencé à rembourser 30 € et il lui reste 155,41 à leur faire parvenir .

Du cout , ma concubine a fait ce fameux chèque de 155,41 qui a été impayé pour cause solde débiteur .

Entre deux il y a eu une rentrée d'argent pour pouvoir régler cette somme et on a l'a fait bloquer à son centre financier pour que cette société d'huissiers puisse récupérer ce montant .

Or , ils ne veulent pas représenter le chèque pour récupérer cette somme.

Donc , ils nous envoient des lettres d'avis de saisie .

Pourriez vous nous dire ce que l'on risque ou si l'on a rien à craindre . Merci .